

PALAIS DES CONGRÈS
ATLANTIA
La Baule

Registre public d'accessibilité



SOMMAIRE

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?	3
2. Fiche informative de synthèse.....	4
1 - Présentation de l'établissement :	4
2 - Prestations proposées par l'établissement :	4
3 - Information sur l'accessibilité des prestations :	4
4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :	5
5 - Formation du personnel :	5
3. Les pièces administratives	6
4. Annexes	7
1 –Attestation de vérification de l'accessibilité.....	Erreur ! Signet non défini.
2 – Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées.....	33
3 - Guide de l'accueil du public en situation de handicap	34

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus¹ de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité avant le 30 septembre 2017.

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations.

Il doit également permettre de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

¹ Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017

2. Fiche informative de synthèse

1 - Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : ATLANTIA PALAIS DES CONGRES DE LA BAULE

Type de l'établissement : ERP Type L Avec Actiité N, T Effectif Max 3499 personnes

Catégorie de l'établissement : 1ERE . catégorie

Adresse : 119 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.....

44 500 LA BAULE



:02 40 11 51 51



@ :

2 - Prestations proposées par l'établissement :

Le Palais des congrès Atlantia a pour vocation l'organisation de spectacles et de conférences destinés au grand public, et l'organisation de congrès, conventions, et salons professionnels qui s'adressent à une clientèle d'Affaires.

Il organise annuellement une quarantaine de manifestations culturelles et une cinquantaine de congrès ou manifestations professionnelles ; évènements auxquels s'ajoute la tenue de 2 Festivals : Le Festival du Film Corporate au mois de mai et le Festival du Cinéma et Musique de Film de La Baule au mois de novembre.

Il s'agit donc d'un Etablissement Recevant du Public, classé ERP de 1ère catégorie, sur une surface ouverte au public de 3 500 m², pouvant recevoir jusqu'à 3 500 personnes.

Le bâtiment comprend des zones dites « d'exploitation » telles que salles de conférences, espaces d'exposition, auditorium, loges et offices, ainsi que des bureaux.

3 - Information sur l'accessibilité des prestations :

L'ensemble du Palais des Congrès a fait l'objet de travaux de rénovation en 2013, ces espaces sont accessibles, en dehors de la scène de l'auditorium non compris dans le périmètre de ces travaux.

L'évacuation sur le RDC peut se faire directement sur l'extérieur au point de rassemblement situé square Henry Collet.

Au R+1 l'évacuation est possible sur la façade sud (Avenue du maréchal de Lattre de Tassigny.

3 Espaces d'attente sécurisés sont disponibles au R+2.

4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :

L'ensemble des matériels sont sous contrat de maintenance, ceux-ci sont annexés au registre de sécurité.

5 - Formation du personnel :

Pour les ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie :

Les personnels d'accueil sont sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap, le guichet dispose d'un accès conforme. Un livret d'accueil est disponible à l'accueil et en annexe. L'ensemble des collaborateurs est formé au geste de secours (SST)

3. Les pièces administratives

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité, Voir attestation en Annexe
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs

4. Annexes

1 –Attestation de vérification de l'accessibilité.....	Erreur ! Signet non défini.
2 – Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées.....	33
3 - Guide de l'accueil du public en situation de handicap	34